

# Conseil communal

## Séance n° 2

du jeudi 10.06.2021 de 19h30 à 21h45

Salle de gymnastique

---

**Président** Vivian Mottet

**Secrétaire** Christophe Juilland

**Présents**

**PDC**

Ballestraz Blanc Mariève, Bastian Christèle, Beney Jeanne, Bonvin Emilie, Dessimoz Ralph, Ducrey Nendaz Gérald, Gasser Pascal, Gaudin Fanny, Genoud Pierre, Juilland Christophe, Savioz Marion, Savioz Olivier, Travelletti Praplan Nicole

**PLR**

Bétrisey Christine, Vouardoux Cyril

**PS**

Aymon Gabriel, Aymon Mathieu, Beaupain Aline, Constantin Gérard, Dussex Noémie, Morard Samuel, Mottet Vivian, Petigas Philippe, Renda Giuseppe, Torrent Stéphane

**UDC**

Aymon Nathanaël, Dussex Lucas, Kudinov Roman, Noirjean Christopher

**Excusé**

Follonier Bastien

**Conseil communal** Beney Christophe, Président, Follonier Mélanie, Vice-Présidente, Beaupain Chantal, Moos Marylène, Plaschy Manuella, Savioz Bertrand, Savioz Christian

**Secrétaire communal** Follonier Thierry

**Ordre du jour**

- 1 Contrôle des présence
- 2 Approbation de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2021
- 4 Approbation des crédits supplémentaires
- 5 Approbation des comptes 2020
- 6 Postulat du Groupe PS : La gestion de l'eau sur la commune d'Ayent
- 7 Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA
- 8 Point de situation du Conseil communal sur Anzère Spa & Wellness SA
- 9 Nomination de l'organe de révision
- 10 Divers

# DEBATS

## 1 10 Contrôle des présences

**M. Vivian Mottet** souhaite la bienvenue à tous. Le contrôle des présences atteste la présence de 29 membres du Conseil général, la séance plénière peut donc avoir lieu. Les mesures contre le COVID-19 ont été prises pour garantir le bon déroulement de la séance. Il remercie chacun de respecter au mieux les mesures de distanciation sociale.

En préambule, **M. Vivian Mottet** donne diverses informations sur l'organisation et décisions du Bureau :

- Le bureau se réunit une fois par mois, le dernier jeudi de chaque mois.
- Le Président de la Commune et le Président du Conseil général se rencontrent toutes les 6 à 8 semaines afin de parler des dossiers importants.
- Le bureau a décidé de ne pas modifier la rémunération des membres du Conseil Général pour cette année. Une proposition sera faite pour le prochain budget.
- Il n'y aura pas de commission ad hoc pour le DDPS concernant SWISSPEAK. Le dossier sera géré par les groupes qui transmettront leurs informations et questions au Bureau. Celui-ci les relaira au Conseil Communal.

**M. Christophe Beney** souhaite la bienvenue au public et aux membres du Conseil général. Il relève l'excellente ambiance de travail au sein du Conseil communal. Il affirme également sa volonté de maintenir le rythme des séances entre les Présidents pour renforcer les liens entre le Conseil communal et le Conseil général.

## 2 11 Approbation de l'ordre du jour

**M. Vivian Mottet** annonce une modification de l'ordre du jour avant les « Divers », à savoir, un point 9 intitulé « Nomination de l'organe de révision ». Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du Procès-verbal de la séance plénière du 4 février 2021
4. Approbation des Crédits supplémentaires
5. Approbation des Comptes 2020
6. Postulat du groupe PS : « **La gestion de l'eau sur la commune d'Ayent** »
7. Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA
8. Point de situation du Conseil communal sur Anzère Spa & Wellness SA
9. Nomination de l'organe de révision
10. Divers

**M. Vivian Mottet** soumet l'ordre du jour aux membre du Conseil général qui l'approuvent à l'unanimité.

**M. Vivian Mottet** demande s'il y a des divers. **MM. Vivian Mottet** pour le Bureau et **Stéphane Torrent** annoncent des divers.

3	12	<b>Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2021</b>
---	----	--

**M. Vivian Mottet** demande s'il y a des remarques sur le Procès-verbal de la dernière séance du Conseil général. Il n'y en a pas, le Procès-verbal est accepté par l'assemblée. Il remercie MM. Thierry Follonier et Christophe Juilland pour leur travail.

4	13	<b>Approbation des crédits supplémentaires</b>
---	----	--

**M. Vivian Mottet** demande aux groupes de se prononcer sur l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

**M. Vivian Mottet** passe la parole à la Commission de Gestion (ci-après CoGest) pour la lecture de l'introduction du rapport.

**Mme Mariève Blanc Ballestraz**, Présidente de la CoGest, remercie ses collègues pour le travail effectué et relève que le climat de travail est optimal. Elle annonce que M. Philippe Petigas est le rapporteur de la CoGest et M. Lucas Dussex son secrétaire.

**M. Philippe Petigas** donne lecture de l'introduction du rapport et relève les effets de la pandémie, principalement dans les branches touchées par les mesures sanitaires. Il relève que les comptes peuvent être considérés comme bons malgré la situation. La CoGest remercie la commune pour l'excellente tenue des comptes et pour la disponibilité du Président Christophe Beney.

**M. Philippe Petigas** donne lecture du rapport de la fiduciaire. La commune est en mesure de faire face à ses engagements et la fiduciaire recommande d'accepter les comptes annuels.

**M. Christophe Beney** apporte les éclaircissements suivants. Les mesures prises au niveau de la santé, des bons aux citoyens et du paiement de la taxe touristique sont liées à la pandémie COVID-19. L'augmentation des charges concernant l'école est due à la croissance du nombre d'élèves. L'augmentation des charges du Conseil communal est induite par la nouvelle manière de rémunérer les conseillers, au mois. Auparavant, les Conseillers communaux percevaient des indemnités selon leur participation aux commissions. Au niveau du social, les charges du CMS ont augmenté car les soins à domicile ont augmenté, les personnes préférant rester à la maison plutôt que d'aller en EMS durant la pandémie. Des lits sont donc restés libres à l'EMS.

**M. Roman Kudinov** demande pourquoi la Commune a acheté des actions supplémentaires de Télé Anzère SA et, à quelle condition ?

**M. Christophe Beney** répond que c'est une décision du Conseil communal d'acheter ces actions qui s'est fait dans le cadre de la construction du nouveau télésiège.

**M. Vivian Mottet** procède au vote. Les crédits supplémentaires sont acceptés à l'unanimité. Il remercie la CoGest pour son travail.

5	14	<b>Approbation des comptes 2020</b>
---	----	-------------------------------------

**M. Vivian Mottet** demande aux groupes de se prononcer sur l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

**M. Vivian Mottet** indique que M. Philippe Petigas a déjà lu l'introduction du rapport de la CoGest au point 4 de l'ordre du jour. Les comptes seront lus chapitre par chapitre, avec les questions posées par la CoGest et les réponses du Conseil communal.

**M. Nathanaël Aymon** demande pourquoi la Commune paie encore les Globes de Crystal alors qu'elle a déjà payé la taxe touristique. Il demande aussi de revoir le cahier des charges d'Anzère Tourisme SA.

**M. Philippe Petigas** procède à la lecture des questions de la CoGest et des réponses du Conseil communal à propos des **comptes de fonctionnement**. Concernant le compte 490.313.00 « Coûts liés au Coronavirus », M. Philippe Petigas donne lecture de la remarque de la CoGest concernant le montant pour la location des Globes Crystal de CHF 96'300.-.

**M. Christophe Beney** rappelle que la situation en automne était différente et que la Commune a décidé de faire cet investissement et de prendre ce risque. Mais, à la vue de la situation sanitaire et des décisions du Conseil d'Etat, Anzère Tourisme SA n'a pas pu les exploiter.

**M. Nathanaël Aymon** revient sur ses questions concernant Anzère Tourisme SA.

**M. Christophe Beney** répond que le CC a fait le choix de soutenir Anzère Tourisme SA au vu de la situation. Concernant le cahier des charges d'Anzère Tourisme SA, la Commune revisite la répartition des tâches au besoin. Par exemple, la Commune reprend l'entretien et la signalétique des chemins pédestres sur tout le territoire communal.

**Mme Mariève Blanc Ballestraz** souhaite connaître le concept estival des Globes.

**M. Christian Savioz** répond que 3 Globes seront déposés à Lourantse, 1 aux Audannes. Sont en discussion : 1 Globe à Tsalan et 1 à Maimbré. Le solde sera exploité sur la place du Village d'Anzère par les restaurants.

**Mme Mariève Blanc Ballestraz** relève que la CoGest se soucie d'éventuels surcoûts quant à l'exploitation et l'entretien de ces Globes.

**M. Christian Savioz** répond qu'Anzère Tourisme SA va assumer les frais de transport et l'exploitation des Globes.

**M. Philippe Petigas** donne lecture, au compte 790.318.00 « Plan d'aménagement du territoire », de la remarque de la CoGest concernant l'évaluation du montant de CHF 150'000,- budgétisé.

**Mme Mélanie Follonier** précise que ce montant est lié au mandat du bureau qui s'occupe des réaménagements de zone. Ce montant peut fluctuer selon l'avancée des travaux.

**M. Philippe Petigas** donne lecture, au compte 942.423.10 « Locaux Botyre » de la remarque de la CoGest qui souhaite que les publications soient privilégiées à l'avenir.

**M. Christophe Beney** explique que les appartements sont loués par la commune. La Commune va faire le nécessaire pour louer l'appartement vide. L'administration va désormais mieux suivre le dossier pour en assurer un meilleur rendement.

**M. Philippe Petigas** entame la lecture des questions sur les **comptes d'investissements**. Au compte 340.503.00 « Infrastructures sportives », M. Philippe Petigas relève que la CoGest soutient l'idée d'une réflexion globale, focalisée sur l'ensemble du territoire, dans le but de rationaliser les dépenses tout en maximisant l'efficacité des investissements consentis.

**M. Christophe Beney** répond que la commune a mené une réflexion globale et un des fils rouges en est le tourisme et la mobilité. L'objectif est d'aller vers du concret comme la gestion des chemins pédestres sur l'ensemble du territoire communal.

**M. Roman Kudinov** exprime la volonté du groupe UDC de s'abstenir lors du vote des comptes 2020. Cette année, le Conseil communal en place n'est pas responsable des comptes. Il veut cependant, pour le futur, un rapport complet de tous les acteurs du tourisme, pour le budget 2021. Sinon, le groupe UDC refusera les subventions prévues pour l'année 2022.

**Mme Mariève Blanc Ballestraz** donne lecture du point 5 sur les indicateurs financiers qui confirment la bonne santé financière de la commune.

**M. Philippe Petigas** donne lecture de la conclusion du rapport de la CoGest.

**M. Christophe Beney** remercie la CoGest pour son travail et relève les très bons échanges avec celle-ci. Il l'invite à rencontrer les autres Conseillers communaux pour débattre des différentes questions.

**M. Vivian Mottet** procède au vote. Les comptes 2020 sont acceptés par 25 voix pour et 3 abstentions. Il remercie l'exécutif, la commission de gestion ainsi que l'organe de révision pour la qualité de leurs présentations et la clarté de leurs explications.

6	15	<b>Postulat du Groupe PS : La gestion de l'eau sur la commune d'Ayent</b>
---	----	---

**M. Mathieu Aymon** donne lecture du postulat demandant au Conseil communal d'envisager une étude globale quant à la gestion de l'eau sur la Commune d'Ayent. Il relève notamment la problématique de l'arrosage avec l'eau potable. Il remercie également M. Bertrand Savioz et Mme Marylène Moos pour leurs informations.

**M. Christophe Beney** salue la préoccupation de la gestion de l'eau. Il dit que le Conseil communal répond déjà en grande partie au postulat, notamment avec l'augmentation de la source actuelle d'approvisionnement et par la création d'une deuxième source d'approvisionnement. La création d'un réseau d'irrigation aurait un coût élevé actuellement, on parle de plusieurs millions de francs. Il s'interroge si c'est un investissement que la commune devrait faire. La question reste ouverte. Au niveau des vignes, quelques pistes de réflexion existent déjà car certains propriétaires utilisent le goutte-à-goutte. Faudrait-il étendre cette pratique ? Concernant l'évacuation des eaux usées, le PGE est actuellement révisé et un investissement important est prévu pour établir une cartographie de l'évacuation des eaux usées. M. Christophe Beney comprend cette préoccupation mais un certain nombre de mesures sont déjà prises.

**M. Mathieu Aymon** remercie M. Christophe Beney pour sa réponse. Il ne demande pas à la commune d'investir mais il lui demande un plan d'action, une cartographie et voir si les investissements et la stratégie sont viables.

**M. Vivian Mottet** demande aux groupes de se prononcer sur l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

Le groupe PS demande un vote à bulletin secret au sujet de son postulat.

Le postulat est refusé par 16 voix contre et 12 voix pour.

<b>7</b>	<b>16</b>	<b>Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA</b>
----------	-----------	--

**M. Christian Savioz** fait une présentation de la situation de Télé Anzère SA. Il rappelle que la saison 2019/2020 a pris fin le 13 mars 2020 en raison de la pandémie COVID-19. Malgré cette fermeture précoce, Télé Anzère SA a réalisé le meilleur exercice comptable de son histoire. Pour l'été 2020, le chiffre d'affaires a bondi de 37%. Concernant l'hiver 2020/2021, le chiffre d'affaires a reculé de 2.5% par rapport à l'hiver 2018/2019 (-25.6% pour les remontées mécaniques valaisannes) mais les comptes restent positifs pour la 3<sup>e</sup> année consécutive.

<b>8</b>	<b>17</b>	<b>Point de situation du Conseil communal sur Anzère Spa &amp; Wellness SA</b>
----------	-----------	--

**M. Christian Savioz** fait une présentation de la situation d'Anzère Spa & Wellness SA. Concernant l'hiver 2019/2020, Anzère Spa & Wellness SA a pu travailler jusqu'au 13 mars 2020 et la fréquentation des bains était en hausse. Anzère Spa & Wellness SA a ensuite bénéficié de la réduction d'horaire de travail (RHT). Concernant l'hiver 2020/2021, l'établissement est resté fermé et a continué de bénéficier de la RHT. La question de l'ouverture des bains pour l'été 2021 reste ouverte. Si on analyse la situation du point de vue financier, les bains devraient rester fermés. En effet, les mesures sanitaires actuelles ne permettraient la présence que de 14 personnes dans la piscine et des quelques personnes en plus pour le SPA. La question est de savoir si le Conseil communal acceptera une couverture de déficit. Le Conseil communal et Anzère Tourisme SA vont se rencontrer pour décider de son ouverture ou non.

<b>9</b>	<b>18</b>	<b>Nomination de l'organe de révision</b>
----------	-----------	---

Habituellement, l'organe de révision est nommé pour 2 périodes législatives. Le Conseil Communal propose de continuer avec la société Gefima SA pour les 4 prochaines années.

**M. Vivian Mottet** demande aux groupes de se prononcer sur l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

La société Gefima SA est reconduite pour les 4 prochaines années par 28 voix.

<b>10</b>	<b>19</b>	<b>Divers</b>
-----------	-----------	---------------

**Divers du Bureau du Conseil général**

**M. Vivian Mottet** interpelle le Conseil communal concernant l'Ecole, notamment les règles quant à la répartition des élèves entre Ayent et Arbaz. Il demande aussi d'évaluer le besoin en nombre de classes dans le futur. Il demande en plus des explications quant à la nomination du nouveau Directeur.

**M. Christophe Beney** espérait une annonce dans l'Agache pour annoncer la nomination de M. Emery mais l'information n'a pas été publiée. Une commission composée des Présidents d'Ayent et d'Arbaz ainsi qu'une personne de l'Etat du Valais a mené les entretiens et procédé à la nomination de M. Emery.

Concernant la 1ère partie de la question, M. Christophe Beney s'abstient d'y répondre car la répartition des élèves relève de la responsabilité de la Direction des Ecoles et non pas du Conseil général.

Quant aux projections, les besoins sont difficiles à évaluer. Pour 2021/22 : plus de 70 élèves iront en 3H et moins de 40 élèves en 2H. Des projections sont faites selon les naissances mais quid des nouvelles arrivées ? Cependant, la Commune prévoit d'ouvrir deux nouvelles salles de classe dans le bâtiment de la crèche d'ici 4-5 ans (transformation de deux appartements en salles de classe).

**M. Vivian Mottet** demande au Conseil communal de faire un point de situation sur le home Les Crêtes, notamment au niveau de la gestion du home et de la volonté de l'agrandir.

**M. Christophe Beney** mentionne qu'une information est parue dans l'Agache. Le Conseil d'administration du home, avec l'aval unanime des conseils communaux d'Ayent, d'Arbaz et de Grimisuat, a décidé de rejoindre la structure Fleur des Temps. Le canton pousse pour des structures qui gèrent 200 à 300 lits, ce qui permet de professionnaliser et rationaliser la gestion administrative, RH et managériale.

Un rapport d'analyse financière concernant les années 2016 à 2020 sera remis au Conseil d'Administration, ce qui permettra d'évaluer la capacité et financière et donc l'agrandissement ou non du home.

**M. Vivian Mottet** demande au Conseil communal de faire un point de situation du Plan stratégique de législature. Le Bureau du Conseil général a été invité à participer à une journée de réflexion le 19 mai dernier. Le Bureau aimerait connaître, si possible, les résultats de cette étude et surtout comment cela sera communiqué.

**M. Christophe Beney** répond que le Conseil communal a la volonté d'avoir une vision stratégique à long terme. Il a aussi mené une réflexion sur notre identité et nos valeurs. La finalité est d'avoir des objectifs plus concrets. Actuellement, le rapport est en cours de rédaction. Une communication sera faite auprès du Conseil général et de la population en temps voulu.

**M. Stéphane Torrent** demande un point de situation concernant l'élaboration du plan d'affectation des zones selon la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT). Il souhaite également savoir où en est la Commune au niveau du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).

**Mme Mélanie Follonier** répond que le plan directeur cantonal a été homologué en 2019. L'ancien Conseil communal avait effectué ce travail et tout avait été fait dans les règles de l'art. Les zones réservées ont été mises à l'enquête en 2020 et les séances de conciliation relatives aux oppositions ont été faites par le Conseil Communal. Actuellement, les zones réservées sont en force et le traitement des oppositions se trouve en mains du Conseil d'Etat.

À l'automne 2020, l'étude du nouveau plan d'aménagement des zones a débuté, travail qui se poursuit cette année. Chaque quartier est analysé selon les options prises par le Conseil communal. L'avant-projet du PAZ sera publié dans le BO, ce qui permettra de prendre en compte les retours de la population, tout comme le préavis du Service du Développement territorial. Le PAZ sera ensuite finalisé suite à cette étape avant d'être mis à l'enquête. Le Conseil Communal espère que le PAZ et le RCCZ seront homologués en 2024, sous réserve des délais d'attente dont nous ne dépendons pas.

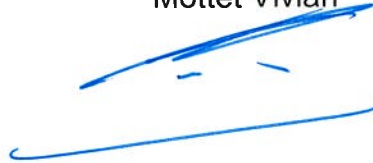
**M. Vivian Mottet** rappelle la date de la prochaine séance plénière qui aura lieu le 9 décembre.

Il clôt la séance à 21h45 et souhaite un joyeux anniversaire à M. Roman Kudinov.

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président

Mottet Vivian



Le Secrétaire

Juilland Christophe

